

ville. L'argument était que la concurrence internationale écrasante — faits et chiffres à l'appui —, nécessitait ces mesures. Mots et pratiques s'entremêlaient. Qu'importe l'exagération du discours patronal, les mots produisaient leur plein effet.

*Peter Schollers est professeur  
au Département d'Histoire, Vrije Universiteit  
Brussel*

## ■ Alain PLESSIS

### La révolution de l'escompte dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle

Le terme de « révolution », souvent utilisé pour désigner les transformations qui se sont réalisées à diverses époques dans le domaine de l'économie, pose d'évidents problèmes quand on veut l'appliquer au développement de l'économie française au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. L'expression de « révolution industrielle », que F. Braudel jugeait « compliquée et ambiguë » à l'échelle du monde<sup>1</sup>, convient particulièrement mal à première vue pour désigner une croissance française dont le taux moyen annuel ne dépasse guère alors 1,3 ou 1,5 %, accompagnée de changements très progressifs, qui n'ont jamais été assez rapides pour mériter l'épithète de révolutionnaires, à tel point que certains auteurs préférèrent y substituer le terme d'industrialisation. Quant au concept de « révolution agricole », son application à un processus évidemment très lent est fort contesté : certains auteurs l'ont qualifié d'introuvable dans la France du XIX<sup>e</sup> siècle, et il est donc largement abandonné.

La France a pourtant connu alors des changements rapides et réellement révolutionnaires principalement dans deux domaines. D'abord dans le secteur des transports : on peut là parler réellement d'une « révolution ferroviaire », car le chemin de fer a tout à la fois joué le rôle d'un *leading sector* entraînant dans sa croissance diverses industries, et un agent efficace de l'accomplissement du marché intérieur, dominant à ce marché une « fluidité » qui lui faisait défaut<sup>2</sup>.

Mais le développement des opérations commerciales à l'intérieur du pays a été également soutenu par les progrès spectaculaires de la monétarisation de l'économie française au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, qui ont rarement retenu l'attention des historiens économistes. Les Français, qui se servaient au début du siècle surtout de pièces d'argent, utilisent ensuite à partir du Second Empire, à côté de leurs écus d'argent (les pièces de 5 francs) et de la monnaie de cuivre et de billon qui évidemment subsistent, de plus en plus de pièces d'or (les napoléons), et de billets (convertibles à vue en or ou en argent), et à partir de la fin du siècle, ils commencent à se servir de dépôts bancaires. Le tableau suivant en propose une première mesure très globale :

1. Fernand BRAUDEL, *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*, tome 3, *Le Temps du Monde*, Paris, Librairie Armand Colin, 1979, pp. 463-465.

2. Patrick VERLEY, *Nouvelle histoire économique de la France contemporaine*, tome 2, *L'industrialisation, 1830-1914*, Paris, Éditions La Découverte, 1989, pp. 37-51 notamment.

Tableau 1 : Évolution des moyens de paiement en France au XIX<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>  
(En milliards de francs)

Vers l'année	Métaux précieux	Billets	Dépôts en banques	Total masse monétaire	Montant effets de commerce
1810	3,0	0,1	0,04	3,14	1,5 à 2 ?
1835	3,0	0,2	0,10	3,30	2,5 à 3
1860	6,0	0,7	0,80	7,50	16,3
1885	8,5	2,8	2,10	13,40	23
1910	8,8	5,1	10,40	24,30	40,2

Les chiffres correspondant aux diverses composantes de la masse monétaire ne donnent que des évaluations approximatives, comportant de fortes marges d'erreurs, sauf pour le montant des billets de banque en circulation qui est précisément connu. Les autres données sont de plus d'une interprétation délicate. On peut en effet penser qu'il conviendrait de déduire des monnaies d'or et d'argent estimées par Michèle Saint Marc une partie de l'encaisse métallique de la Banque de France, constituée de pièces d'or et d'argent françaises, essentiellement les napoléons et les écus, car cette encaisse qui devient considérable à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle comprend aussi des lingots et des pièces étrangères. Il y a là un travail statistique qui reste à faire. Par ailleurs on peut se demander si les dépôts dans les banques constituent réellement de la monnaie et s'ils sont vraiment utilisés de cette façon, car longtemps, au moins jusque dans les années 1940-1950 on ne s'en sert qu'assez peu au moyen de virements ou de chèques remis à des tiers qui les déposent ensuite à leur compte. Ils servent plutôt de placement à court terme, rapportant un intérêt, et souvent, quand les déposants tirent un chèque, c'est pour opérer un simple retrait de fonds, sous la forme de billets surtout. Selon une statistique effectuée au début du XX<sup>e</sup> siècle sur 1 070 chèques par Gaston Rouilleau<sup>4</sup>, 46 % d'entre eux sont encassés le jour même de leur création, et un grand nombre d'entre eux « ne servent qu'à opérer des retraits de fonds et sont acquittés par le tireur lui-même ou par son encaisseur ». Il conviendrait donc sans doute de considérer qu'une proportion analogue des dépôts constitue ce que nous appelons de la quasi-monnaie, plus que de la monnaie véritable. En ce cas, la croissance de la masse monétaire qui résulte des chiffres ci-dessus devrait être quelque peu réduite, et la part qui revient aux billets de banque acquerrait une place plus importante. Quoiqu'il en soit, le produit physique de la France (production agricole et production industrielle réunies) est passé, en francs courants, de 1820 à 1912, de 9,01 milliards à 28,15 milliards de francs, sa valeur a

donc été multipliée par 3,12, et le produit intérieur brut, obtenu en ajoutant le produit des services au produit physique a dans le même temps fait un peu plus que quadrupler<sup>5</sup>. Dans le même temps, la masse monétaire aurait été multipliée par 8, et si on en corrige les chiffres de 1912 pour tenir compte des pièces conservées par la Banque de France et du caractère non monétaire d'une partie des dépôts, par six au moins : sa croissance a donc été deux fois plus rapide que celle de la production de biens physiques, et le quotient de la masse monétaire à la disposition des agents sur le produit intérieur brut, qui peut donner une idée du niveau de monétarisation de l'économie française évoquée par les économistes<sup>6</sup>, passe ainsi entre le début du XIX<sup>e</sup> siècle et le début du XX<sup>e</sup> siècle de 34 % à 64 %. Ce gonflement puissant de la masse monétaire a mis un terme aux pénuries monétaires et aux resserrements monétaires dont la France avait souffert périodiquement jusque là, tout particulièrement à l'extrême fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, lors de la forte déflation causée par la disparition des assignats puis des mandats territoriaux, et il a soutenu le développement du commerce, donnant plus de fluidité au marché<sup>7</sup>.

Mais la création d'effets de commerce a, au cours de ce même XIX<sup>e</sup> siècle connu une augmentation plus forte encore : de 1842 à 1912 le montant des effets créés chaque année passe, selon les chiffres reconstitués par G. Rouilleau, de 5 750 à 46 640 millions de francs, il a donc été multiplié par plus de huit<sup>8</sup>. Il est difficile de proposer pour les décennies du début du XIX<sup>e</sup> siècle une estimation précise de ce montant, faute de disposer avant 1842 de la source fiscale disponible seulement à partir de cette date. Mais un rapprochement avec le montant des effets présentés à l'escompte ou à l'encassement des banques d'émission (essentiellement de la Banque de France) et avec le nombre restreint des banques pratiquant l'escompte d'effets de commerce dans la France des premières années de la Restauration (cf. infra) permet d'estimer que la valeur totale des effets de commerce créés annuellement devait tout au plus avoisiner alors les deux milliards de francs. Leur valeur a donc été multipliée par plus de vingt entre 1820 et 1912.

Cette progression rapide n'a guère attiré l'attention des historiens et des économistes. Les meilleurs ouvrages d'histoire économique n'en parlent pas, tout comme *l'Histoire monétaire de la France* de Michèle Saint Marc. Les chiffres proposés par G. Rouilleau n'apparaissent pas davantage dans les

5. Chiffres donnés par Maurice LÉVY-LEBOYER et François BOURGIGNON, *L'économie française au XIX<sup>e</sup> siècle. Analyse macro-économique*, Paris, Éditions Economica, 1985, pp. 319 et suivantes.

6. Michèle SAINT MARC, *op. cit.*, pp. 111 et suivantes, donne une tout autre définition de la monétarisation, qui traduit selon elle l'évolution des structures monétaires ; aussi pour suivre l'évolution du niveau de monétarisation elle calcule d'abord le quotient du volume de la monnaie scripturale sur la masse monétaire, qu'elle appelle macromonétarisation : celle-ci serait passée d'après ses calculs de 1 en 1810 à 4 au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle et 44 vers 1913 ; puis elle calcule le rapport entre les crédits annuels moyens et la PIB, qui aurait été aux mêmes dates de 0,1 puis de 0,26, et enfin de 10. Toutes ces approches témoignent des progrès rapides du rôle de la monnaie et du crédit dans l'économie.

7. Patrick VERLEY, *Nouvelle histoire économique...*, *op. cit.*, p. 51.

8. Chiffres donnés par Gaston ROUILLEAU, *Les règlements...*, *op. cit.*, pp. 11-12. La statistique établie par cet auteur est fondée sur l'exploitation du montant des droits de timbre auxquels sont soumis ces effets depuis 1842. Si on corrige ces chiffres pour tenir compte des effets non timbrés, en les majorant de 10 % pour les années 1840, comme le propose Maurice LÉVY-LEBOYER et François BOURGIGNON, *L'économie française au XIX<sup>e</sup> siècle...*, *op. cit.*, p. 267, ce montant aurait encore été multiplié par 7,4.

3. Les chiffres concernant la masse monétaire et ses composantes sont tirés de Michèle SAINT MARC, *Histoire monétaire de la France (1800-1980)*, Paris, Presses universitaires de France, 1983. Ceux du montant des effets de commerce créés chaque année en France et soumis au droit de timbre sont tirés de l'ouvrage de Gaston ROUILLEAU, *Les règlements par effets de commerce en France et à l'étranger*, Paris, Société statistique de Paris, 1914, pour les années postérieures 1842, et pour les années antérieures ils sont le résultat d'une estimation grossière à partir du montant des effets escomptés par la seule Banque de France en 1810, et par la Banque de France et les banques départementales d'émission en 1835.

4. Gaston ROUILLEAU, *Les Règlements...*, *op. cit.*, p. 57.

Annuaire rétrospectifs de la Statistique générale de la France puis de l'INSEE.

Pourtant, il s'agit là d'un ensemble de phénomènes dont le rôle et les multiples implications n'avaient pas échappé aux contemporains, qui au contraire leur attribuent une importance considérable. La circulation de ces échéances (principalement les fins de mois) ne pouvaient passer inaperçus dans les villes, et en particulier à Paris : ainsi, selon le *Dictionnaire des Finances* de 1894, le 31 janvier 1894, la Banque de France fit encaisser par ses garçons de recettes à bicorne 198 000 traites commerciales dans 71 000 domiciles différents situés dans divers quartiers de Paris, pour un montant de 125 millions de francs<sup>9</sup>. Ces chiffres ont été largement dépassés par la suite, puisque vers 1910, il y eut une échéance de fin de mois « qui, à la Banque de France, a nécessité la présentation de 440 000 effets à 105 000 domiciles », toujours dans la capitale<sup>10</sup>.

Par ailleurs pour tous ceux qui participent à des opérations commerciales, ces effets sont au centre d'une double préoccupation. Celle d'abord des débiteurs, obligés d'en régler le montant à l'échéance indiquée et vivant dans l'obsession de ne pouvoir faire ainsi honneur à leur signature, ils vivent sous la menace du protêt qui risque de les mener à la faillite, suivant l'exemple du parfumeur César Biroteau relaté par Balzac. Souvent, pour régler un effet de commerce, il leur faut en créer un autre, ou trouver à escompter un effet dont ils sont bénéficiaires.

L'autre grande préoccupation est celle de ces entrepreneurs qui détiennent des effets à leur ordre et ont besoin de liquidités : il leur faut trouver à les escompter dans les meilleures conditions. Tous les fournisseurs de produits divers qui ont consenti des délais de paiement à leurs acheteurs s'enquêteront du prix et des conditions auxquelles ils pourront négocier les effets de commerce qui leur ont été remis, autrement dit les échanger contre de la monnaie lors d'opérations d'escompte. Ce sont là des questions qui suscitent dans le monde du commerce un vif intérêt, qui se répercutent dans les journaux de l'époque (et souvent en première page). Elles donnent lieu à des débats publics animés, notamment à l'approche du renouvellement du privilège de la Banque de France ou chaque fois que celle-ci procède à une hausse de son taux d'escompte, ou refuse de le baisser. Elles ont été tout spécialement au centre d'une grande *Enquête sur les conditions qui régissent la circulation monétaire et fiduciaire de la France* qui s'est déroulée de 1865 à 1868<sup>11</sup>.

Les questions qui concernent les effets de commerce, leur nature, leur création, leur escompte, leur règlement ou les opérations de protêt auxquelles elles peuvent donner lieu ont été également, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du siècle suivant, l'objet de nombreux ouvrages juridiques, de thèses de droit en particulier, et aux yeux des économistes de l'époque, elles relè-

vent, avec tout ce qui touche à l'escompte, de cette « catégorie de phénomènes économiques dans laquelle se révèle le rôle que jouent les banques »<sup>12</sup>.

Enfin la Société de statistique de Paris s'est penchée longuement lors de sa séance du 17 décembre 1902 sur les effets de commerce, les orateurs se trouvant d'accord pour déplorer l'insuffisance de la documentation statistique disponible sur un sujet à leurs yeux d'une importance considérable. Quand en 1910 cette même société décide d'ouvrir un concours portant le nom de son ancien président, le banquier Émile Mercet et doté d'un prix provenant d'un legs de ce dernier (qui après avoir commencé comme modeste employé de banque avait terminé sa carrière à la tête du Comptoir national d'escompte de Paris), elle choisit tout naturellement comme sujet l'*Étude statistique des effets de commerce*. Et son nouveau président Fernand Faure souligne l'importance à ses yeux exceptionnelle du sujet proposé en ces termes dithyrambiques<sup>13</sup> : « La circulation des effets de commerce sert de point de départ et de point d'appui à des échanges de marchandises et de capitaux qui se chiffrent, pour chacun des grands pays du monde, par vingtaines de milliards, si on considère le commerce intérieur, et par dizaines de milliards, si on considère le commerce international. C'est par elle qu'on parvient à multiplier les échanges, tout en réduisant de plus en plus l'emploi de la monnaie métallique, et qu'on peut transporter celle-ci d'une place, ou même d'un pays dans un autre, par l'envoi d'une simple feuille de papier. C'est par elle surtout qu'on voit se réaliser cette merveilleuse succession d'opérations de crédit à court terme qui permet au travail national de ne s'arrêter jamais [...] Il n'est guère de phénomène qui soit plus intimement mêlé à toute la vie économique des peuples modernes, qui puisse exercer une influence plus décisive, non seulement sur l'échange, mais encore sur la production et la consommation des marchandises... ».

La création et la circulation de tous ces effets de commerce, perçues comme essentielles par les contemporains, méritent d'attirer un peu plus l'attention des historiens économistes cherchant à appréhender le fonctionnement de l'économie française au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, et c'est négliger un pan important du fonctionnement de cette économie que de les ignorer. Sans prétendre donner ici une étude complète des multiples questions qui pourraient donner lieu à des recherches nouvelles (et fortement souhaitées) sur le rôle de ces effets de commerce, nous nous proposons de faire le point sur leur irrépressible croissance pendant plus d'un siècle et de la mesurer un peu plus précisément, avant de passer en revue les acteurs qui ont contribué au succès de ce papiers, en en faisant « la matière première » de leurs opérations d'escompte, autrement dit les banquiers.

9 « Chambre de compensation », dans Léon SAY et CHAILLEY, *Dictionnaire des Finances*, Paris, 1894, cité par Jean BOUVIER, *Un siècle de banque française*, Paris, Éditions Hachette, 1973, p. 17.

10. D'après Gaston ROULLIEU, *Les Règlements...*, ouv. cité, p. 60.

11. *Enquête sur les conditions qui régissent la circulation monétaire et fiduciaire de la France*, Paris, Imprimerie Nationale, 1868.

12. Voir en particulier Paul LEROY-BEAULIEU, *Traité théorique et pratique d'économie politique*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, Guillaumin, 1905-1906 (1<sup>re</sup> édition 1896), tome 3, p. 440.

13. Dans la préface qu'il a donnée à l'ouvrage de Gaston ROULLIEU, *Les Règlements...*, ouv. cité.

### L'irrésistible progression des effets de commerce

Nous exploiterons ici les principaux résultats de l'étude statistique menée par Gaston Roulleau, couronnée par le prix Émile Mercet<sup>14</sup>. Son travail est en effet d'une grande valeur, en raison tout à la fois des fonctions qu'il occupe à la Banque de France et de sa compétence reconnue dans le domaine des statistiques économiques. G. Roulleau (1874-1937), sorti premier de sa promotion de l'École de Commerce de Paris, entré à la Banque de France comme commis de seconde classe en 1895, est bientôt attaché au service des Études économiques de l'Institut d'émission, dont il devient le sous-chef en 1905 (et le chef adjoint en 1913). Avec l'économiste libéral André Liesse et quelques autres comme Albert Aupetit ou Jules Décamps, il fait partie du petit groupe d'experts que le gouverneur de la Banque Georges Pallain a réuni autour de lui. Il est donc bien placé pour disposer de renseignements de première main sur tous les effets de commerce qui passent par la Banque et ses succursales, qu'ils aient été présentés à ses escomptes ou remis simplement pour que ses garçons de recette en encaissent le montant à leur échéance. De plus, il fréquente le milieu des économistes et il est membre de cette Société de statistique de Paris dont il deviendra le président en 1924.

Son mémoire, qui témoigne d'une maîtrise réelle dans ce domaine en plein essor qu'est la statistique, repose d'abord sur l'exploitation systématique d'une source fiscale, provenant de la direction générale de l'enregistrement et indiquant le montant des droits de timbre auxquels sont soumis les effets de commerce en France depuis 1842. Il a utilisé aussi les chiffres concernant les effets encaissés ou escomptés par la Banque de France, les renseignements fournis par les grandes banques de dépôts sur leur portefeuille commercial, et procédé enfin à une analyse détaillée de 8 264 effets pris à la fin de la période étudiée.

Il réussit d'abord à chiffrer « la masse inimmuable des effets qui, chaque jour, passent de main en main », et il met ainsi en évidence la poussée spectaculaire du nombre d'effets de commerce timbrés annuellement, qui a été multiplié par près de douze entre 1842 et 1912<sup>15</sup> :

Les effets de commerce entre 1842 et 1912 : nombre et montant moyen		
Année	Nombre d'effets (milliers)	Montant moyen de l'effet en francs
1842	9 110	632
1852	18 130	514

14. À la fin de juin 1912, deux autres mémoires « remplissant toutes les conditions » fixées par ce concours avaient été adressés au secrétaire général de la Société de statistique de Paris, mais c'est celui de Gaston Roulleau qui a été primé.

15. Les renseignements qui suivent sont tirés de la thèse de Régine VIGNAT, *La Banque de France et l'État (1897-1920) : la politique du gouverneur Pallain*, Thèse d'histoire sous la direction d'Alain Plessis, Université Paris 10, décembre 2001, notamment n° 188 et suivants ; voir aussi sur toutes ces questions Lucette LE VAN LEMESLE, *L'enseignement de l'économie politique en France 1860-1939*, Thèse d'histoire sous la direction d'Antoine Prost, Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne, 1995, qui doit être publiée prochainement par le Comité d'histoire économique et financière de la France.

16. Pour cette première année d'assujettissement des effets de commerce à un droit de timbre, on peut estimer que 10 à 20 % des tirages ont donné lieu à la création d'effets non timbrés. Voir Maurice LEVY-LEBOYER et François BOURGUIGNON, *L'économie française au XIX<sup>e</sup> siècle...*, ouv. cité, p. 267, et Gaston ROULLEAU, ouv. cité, pp. 11-13.

1862	28 740	574
1872	33 070	659
1882	48 530	606
1892	62 150	403
1902	80 560	343
1912	108 730	429

Cette progression du nombre des effets s'accompagne d'une diminution graduelle, au moins depuis 1872, du montant moyen de l'effet timbré, due elle-même principalement à la prolifération des effets ayant une faible valeur nominale. Ceux qu'on appelle « les brochets », d'une valeur de 100 francs et moins, représentent 29 % du nombre total des effets en 1851, 32 % en 1878, et 60 % en 1911. L'ameusement du montant moyen de l'effet est par contre freiné par la forte augmentation du montant moyen des gros effets de plus de 5 000 francs, qui a doublé entre 1899 et 1912 en raison de la présence parmi eux d'acceptations de banque servant à régler les affaires d'exportation, car ce papier international (voir *infra*) est composé souvent de traites d'un montant considérable. Au total, selon une décomposition effectuée sur l'ensemble des effets timbrés en 1911, ces gros effets d'une valeur supérieure à 5 000 francs représentent près de la moitié de leur montant total (contre moins d'un cinquième durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle), alors que « les neuf dixièmes environ des effets créés ne servent qu'à régler des transactions inférieures à 500 francs, et n'entrent que pour moins du quart dans la masse totale des règlements »<sup>17</sup>.

Ce morcellement du papier de commerce en France, et cette multiplication des petits effets sont dus en partie à une raison fiscale, qui pousse un très grand nombre de maisons, même importantes, à prendre « l'habitude de régler par traite leurs achats les plus minimes »<sup>18</sup>. Mais la raison principale est que de petits fabricants, même de simples façonniers, et « les détaillants des petites villes et des campagnes » qui profitent de la création des colis postaux pour fractionner leurs approvisionnements, ont eux aussi pris l'habitude de régler ces menus achats par des effets de commerce, et de se faire payer par d'autres effets. Il y a donc eu une plus large diffusion sociale des traites, qui explique le nombre croissant de domiciles que doivent visiter les garçons de recette de la Banque de France les jours de grande échéance. Même dans les couches inférieures du commerce et de l'industrie, ce qu'on appelle alors le petit commerce et la petite industrie, le règlement par effets de commerce est entré dans les mœurs. Il s'est démocratisé, tout comme le billet de la Banque de France, puisqu'il a fallu attendre la fin du Second Empire et les débuts de la Troisième République pour que soient mises en circulation les « petites coupures » d'une valeur de 50 et de 20 francs. Il ne s'agit pas là d'une simple coïncidence, puisque ces billets sont mis en circulation par la Banque en contrepartie des effets qu'elle prend à l'escompte.

17. Gaston ROULLEAU, *Les Règlements...*, ouv. cité, pp. 13-15.

18. *Ibidem*, p. 13. Depuis 1879, pour les paiements de moins de 100 francs, les effets de commerce sont passibles d'un droit de timbre sensiblement inférieur à celui qui est imposé aux factures.

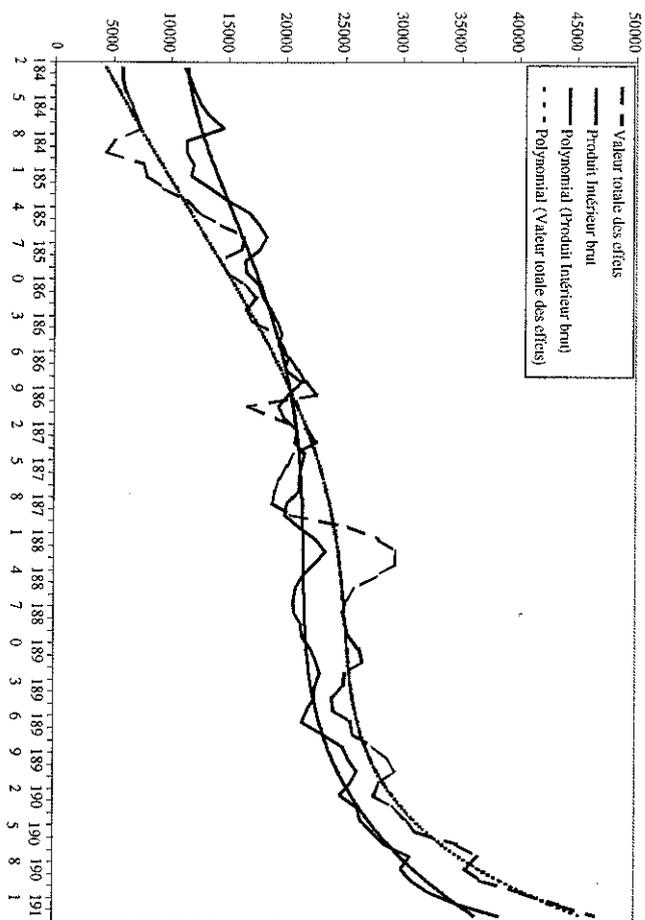
Les chiffres établis par G. Roulleau permettent aussi de suivre l'évolution, année par année, de la valeur de tous ces effets, et de la mettre en parallèle avec celle du produit intérieur brut, reconstituée par M. Lévy-Leboyer et F. Bourguignon (en milliards de francs courants) :

Année	Valeur totale des effets	Produit intérieur brut	Ratio Esc/PiB
1842	5 750	11 189	51 %
1843	5 760	11 639	49 %
1844	6 060	12 016	50 %
1845	6 570	12 479	53 %
1846	6 930	13 287	52 %
1847	7 410	14 506	51 %
1848	5 210	11 352	46 %
1849	4 380	11 346	39 %
1850	7 620	11 936	64 %
1851	7 910	11 754	67 %
1852	9 320	13 318	70 %
1853	11 320	14 829	76 %
1854	12 420	16 657	75 %
1855	14 230	17 593	81 %
1856	16 340	18 261	89 %
1857	16 060	17 633	91 %
1858	14 130	16 459	86 %
1859	14 890	16 493	90 %
1860	16 320	17 562	93 %
1861	17 400	17 948	97 %
1862	16 490	18 627	89 %
1863	17 010	19 215	89 %
1864	18 980	19 598	97 %
1865	19 600	19 316	101 %
1866	20 150	20 128	100 %
1867	20 970	19 880	105 %
1868	21 630	21 278	102 %
1869	22 630	20 261	112 %
1870	16 620	19 312	86 %
1871	19 080	19 842	96 %
1872	21 810	20 860	105 %
1873	22 550	20 683	109 %
1874	20 640	21 624	95 %

1875	20 030	21 276	94 %
1876	19 360	21 103	92 %
1877	19 020	21 105	90 %
1878	18 780	20 017	94 %
1879	20 330	19 881	102 %
1880	25 300	21 140	120 %
1881	27 940	22 567	124 %
1882	29 390	23 410	126 %
1883	29 340	22 465	131 %
1884	27 700	21 371	130 %
1885	25 860	20 791	124 %
1886	25 180	20 583	122 %
1887	24 820	20 762	120 %
1888	25 090	21 256	118 %
1889	25 370	21 360	119 %
1890	26 300	22 145	119 %
1891	26 610	22 624	118 %
1892	25 050	22 920	109 %
1893	24 960	22 506	111 %
1894	23 960	22 439	107 %
1895	24 090	21 830	110 %
1896	25 520	21 377	119 %
1897	25 780	23 156	111 %
1898	27 520	24 873	111 %
1899	28 750	25 351	113 %
1900	29 390	26 130	112 %
1901	28 040	25 612	109 %
1902	27 650	24 770	112 %
1903	29 220	26 227	111 %
1904	30 360	26 453	115 %
1905	31 260	27 492	114 %
1906	34 780	28 468	122 %
1907	36 620	30 724	119 %
1908	35 500	29 981	118 %
1909	36 800	30 866	119 %
1910	40 180	32 458	124 %
1911	43 540	34 809	125 %
1912	46 640	38 502	121 %

Ce tableau confirme la progression très rapide de la valeur totale des effets soumis au timbre. Il montre que sa progression a été bien plus forte que celle du Produit Intérieur Brut, alors qu'elle ne représentait vers 1842 que la moitié de PIB, elle le rejoint à partir de 1865 et le dépasse constamment à partir de 1880.

Il existe pourtant des liens très étroits entre les séries de données annuelles représentant ces deux évolutions.

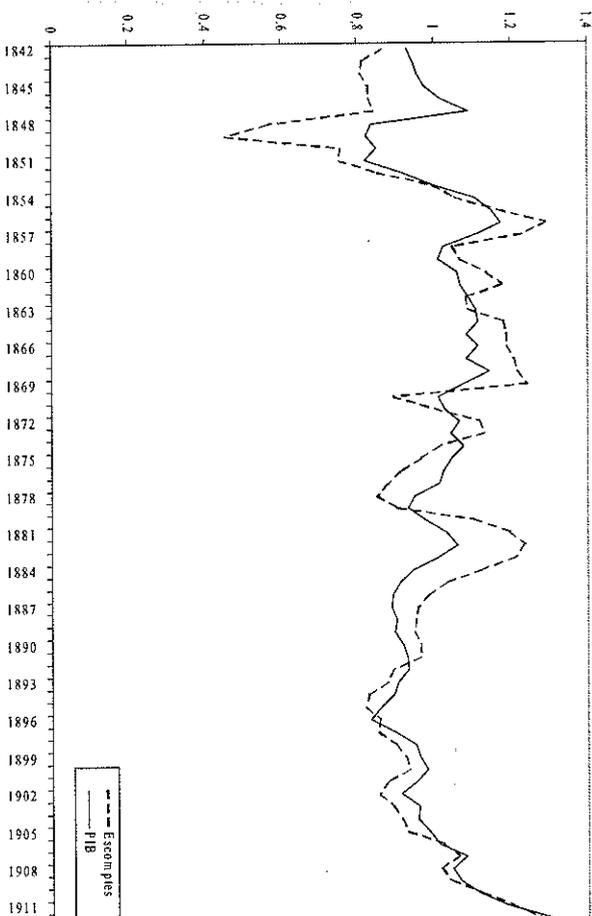


### Effets de commerce et produit intérieur brut

Le coefficient de détermination linéaire R2 entre la série « valeur totale des effets » et celle du PIB est de 0,98. Si la corrélation ne semble pas être influencée par le choix des sources et par les méthodes utilisées pour la reconstitution du PIB<sup>19</sup>, une part est le résultat de la coïncidence entre deux trends ascendants. Mais cet effet de tendance étant éliminé, une très bonne corrélation s'observe toujours entre les écarts aux tendances linéaires des deux séries, le R2 étant égal à 0,62. Le graphique montre une très bonne

19. Voir les indications données par Maurice LÉVY-LEBOYER et François BOURGUIGNON, *L'économie française au XIX<sup>e</sup> siècle...* ouv. cité, pp. 259 et suivantes. Ces auteurs n'utilisent apparemment le montant des effets de change calculé par Gaston Rouleau que pour l'estimation de la contribution au secteur des services, et donc au PIB, des seules activités commerciales, en particulier p. 267.

corrélation de moyen terme correspondant au découpage de la croissance en trois périodes, et une grande coïncidence dans les fluctuations de court terme.



### Écarts des escomptes et du PIB à leurs tendances linéaires

Pour l'ensemble de la période considérée on constate donc une intime correspondance entre ces deux évolutions, ce qui conforte encore (s'il en était besoin...) la validité de la méthode utilisée pour reconstruire le PIB, et suggère l'idée que, de plus en plus durant le XIX<sup>e</sup> siècle, l'ensemble de la production est soutenu sinon déterminé par le gonflement des effets de commerce.

À vrai dire, c'est plus particulièrement la production industrielle qui donne lieu à la création d'effets de commerce. À première vue, il peut paraître étonnant que le montant des effets de commerce soit constamment supérieur à celui de la production industrielle, estimée (selon M. Lévy-Leboyer et F. Bourguignon) à 3 391 millions en 1820, 5 156 millions en 1850, 10 527 millions en 1900, et 16 143 millions en 1912. À cette dernière date, le montant des effets de commerce timbrés représente près du triple de celui de la production industrielle, pourtant à l'origine de la plupart de ces effets<sup>20</sup>. Ceci vient de ce que la division du travail implique des transforma-

20. Il semble en effet que l'agriculture et les services, qui n'usent que faiblement du crédit d'escompte, donnent donc lieu bien plus rarement à la création d'effets de commerce.

tions successives d'une même matière première, qui peut susciter à chaque étape de la production la mise en circulation de nouveaux effets de commerce. Ainsi, comme le note G. Rouilleau (p. 19), « la laine importée d'Argentine à Mazamet pour y subir uniquement un premier lavage, est envoyée ensuite aux fabricants de Reims ou de Fourmies pour y être transformée en produits fabriqués. Voilà deux ventes successives dominant lieu à autant de tirages ».

Enfin on observe bien une étonnante coïncidence entre les maxima successifs de la courbe du montant des effets de commerce timbrés et les fluctuations à court terme de l'économie appelées des cycles Juglar. Clément Juglar avait déjà noté, en scrutant le portefeuille d'effets de commerce détenus par les grandes banques d'émission, que les « crises commerciales », qui survenaient toutes les sept ou huit ans en moyenne, correspondaient à une hausse de ce portefeuille commercial coïncidant avec la baisse de la réserve métallique de ces banques, et qu'ensuite il se produisait une baisse de ce même portefeuille durant la période de dépression<sup>21</sup>. Ces constatations valent aussi pour les fluctuations du montant total des effets de commerce créés, ainsi que l'observe G. Rouilleau (p. 19) : « Les maxima relatifs de (1847), 1856, 1861, 1873, 1882, 1891, 1900 et 1907 correspondent à des années de crise économique ; on pouvait le prévoir d'autant plus facilement qu'au moment d'une crise, non seulement les prix et la production, dont l'influence est prépondérante sur les créations d'effets, arrivent à leur maximum, mais que, pendant la période qui précède l'explosion de la crise, le papier de crédit acquiert un développement particulièrement considérable, l'état d'esprit où se trouve alors le commerce le poussant de plus en plus à anticiper sur l'avenir et à recourir, sous toutes les formes, aux bons offices des détenteurs de capitaux »<sup>22</sup>. Inversement, le retour de l'expansion se traduit par un dynamisme retrouvé de la création d'effets. Ce sont là des signes supplémentaires témoignant des liens étroits qui relient les fluctuations de la création d'effets aux mouvements de la production industrielle. Une analyse plus fine permet de souligner que ce sont plus particulièrement les gros effets de commerce qui participent aux oscillations de l'activité économique générale.

Le succès de tous ces effets de commerce qui consistent essentiellement en lettres de change ou en traites et en billets à ordre, ainsi qu'en warrants, (mais ces derniers ont été peu employés dans notre pays<sup>23</sup>), s'expliquent par les services particuliers qu'ils rendent à tous ceux qui font des opérations commerciales et aussi financières. Ils sont très demandés par les agents économiques car ce sont des instruments facilitant le règlement des créances commerciales ou financières de toute nature, stimulant donc les échanges et permettant des transferts de capitaux. Leur utilisation représente donc une forme de progrès et de modernisation de l'économie.

21. Clément JUGLAR, *Des crises commerciales et de leur retour périodique en France, en Angleterre et aux États-Unis*, Paris, Guillaumin, 1862 ; réimpression Rome, 1968.

22. Gaston ROUILLEAU, *Les Règlements...*, ouv. cité, pp. 19-20.

23. La lettre de change ou traite est un écrit aux termes duquel le créancier (appelé tirant) demande au débiteur (le tiré) de payer une certaine somme à une échéance convenue à son ordre ou au bénéficiaire qu'il désigne. Le billet à ordre est un titre par lequel le débiteur s'engage à payer à son créancier une somme à une échéance déterminée.

Ils présentent d'abord l'avantage d'opérer de manière relativement commode des paiements même dans des lieux éloignés, sans qu'il y ait besoin de transférer des espèces métalliques lourdes et tentantes pour les voleurs, ou des billets de banque susceptibles d'être volés eux aussi et qui ne sont pas admis dans tous les pays.

C'est ainsi, dans la masse des effets de commerce timbrés durant l'année 1912, qui ont une valeur totale de 46,64 milliards de francs, G. Rouilleau estime qu'il y a pour 11 milliards environ de traites sur l'étranger ou payables à l'étranger, et que plus de 6 milliards correspondent au papier tiré de l'étranger sur la France. Au total il y aurait donc 17 à 18 milliards de francs de lettres de change résultant d'affaires internationales, qu'il s'agisse d'opérations commerciales (les exportations et les importations) ou à des opérations financières, liées à des transferts de titres, à des tirages d'effets de finance, à des transferts de fonds pour des banques, des entreprises ou des particuliers. Il semble, sans qu'on puisse avancer de chiffres, que la part des transactions internationales dans le tirage des lettres de change, qui est considérable à la veille de la guerre de 1914, ait été sensiblement moindre au XIX<sup>e</sup> siècle, et qu'elle ait fortement augmenté au début du XX<sup>e</sup> siècle en raison tout à la fois du développement rapide du commerce extérieur, qui progresse plus vite que le produit intérieur brut<sup>24</sup>, et aussi de celui des relations financières internationales, qui a été plus rapide encore.

Il reste donc, pour l'année 1912, un montant de 25 milliards de francs pour les effets correspondant à des activités commerciales et financières qui se sont déroulées uniquement en France. Là encore, le recours à des effets de commerce comme moyen de règlement peut répondre à un besoin difficile à satisfaire, celui de payer des achats opérés dans une ville éloignée du domicile du débiteur. Les archives de la Banque de France témoignent des expériences curieuses imaginées par certains commerçants pour trouver une solution à ce problème difficile. Ainsi au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, des marchands de vin parisiens désireux d'acheter des barriques de vin de Bordeaux avaient imaginé d'envoyer à leur fournisseur par un pli confié à la poste des moitiés de billets de 1 000 ou de 500 francs. Quand le destinataire de ce pli les avisait qu'il les avait bien reçus, les marchands parisiens envoyaient les autres moitiés de billets à Bordeaux ; les négociants bordelais recollaient ensemble les moitiés de billets, et s'empressaient d'aller les échanger à la succursale de la Banque de France de Bordeaux contre des pièces d'or ou d'argent. Mais la Banque de France réagit vivement contre de tels procédés, qui étaient onéreux pour elle. À l'évidence, le tirage d'une traite sur Paris permet bien mieux d'opérer le paiement d'une telle opération commerciale. Il y a donc dans ces 25 milliards de francs d'effets de commerce une part importante d'effets déplacés, que malheureusement il est impossible de mesurer. La Banque de France les appelle des effets sur Paris (comme ces traites qui permettent aux marchands de vin de Paris d'acheter du vin à Bordeaux), ou les effets sur les succursales, comme les traites tirées par des négociants en laine de Mazamet sur des industriels de Roubaix, auxquels ils revendent la

24. Entre les décennies 1851-1860 et 1901-1910, le commerce extérieur spécial (total des exportations et des importations de la France) a été multiplié par 3,3, alors que dans le même temps le PIB a été multiplié par 2.

laine. Ce sont ces effets déplacés qui donnent de la fluidité au marché national et qui lui ont permis de se construire réellement.

Enfin il reste, pour un montant qui ne peut pas être actuellement évalué de manière précise, les effets sur place, traduisant des transactions entre des personnes habitant une même ville, qui relèvent donc de l'activité des marchés locaux.

Les effets de commerce ne sont pas seulement des instruments de paiement, mais aussi des instruments de crédit, et à ce titre aussi ils facilitent les transactions. Le règlement d'un achat ou d'une dette par une traite donne en effet à l'acheteur ou au débiteur la possibilité de bénéficier des délais de paiement octroyés par son fournisseur ou son créancier, qui varient selon les professions d'un mois à quatre mois. L'échéance de trois mois, que l'on considère souvent comme normale, n'est en fait prépondérante que pour les effets d'une valeur nominale supérieure à 1 000 francs, et la moyenne des échéances s'établit en fait plutôt aux alentours de 67 jours, mais il faudrait tenir compte aussi des effets qui sont renouvelés à leur échéance. Quoiqu'il en soit, la valeur moyenne des effets en circulation, qui représente donc environ le cinquième ou le sixième des effets créés durant une année, peut être estimée pour 1912 à plus de 8 milliards et demi : c'est là un montant considérable de crédits à très court terme ouverts à l'origine par des entrepreneurs à d'autres entrepreneurs, et donc une source de financement réellement essentielle pour eux.

### L'escompte des effets de commerce par les banques

Si le gonflement des effets de commerce répond à une demande des agents économiques, et tout particulièrement des commerçants désireux de régler ainsi des achats dans des places éloignées ou de bénéficier de crédits faciles à rembourser à mesure qu'ils utilisent leurs stocks, le rôle des banques est essentiel : elles offrent leurs services pour procéder à l'encaissement des effets arrivés à échéance et surtout pour permettre aux bénéficiaires de ces effets de les mobiliser en les escomptant. L'escompte a pour « matière première » ces effets de commerce, qui passent presque tous par les banques et ne sont donc pas en principe conservés en portefeuille par leurs bénéficiaires jusqu'à la date de leur échéance. En effet, selon G. Roulleau, et aucun auteur contemporain ne contredit son affirmation, ces effets n'ont été créés et timbrés que pour être rapidement présentés à l'escompte d'un établissement de crédit ; la charge des crédits que constituent les effets de commerce est en définitive supportée essentiellement par le système bancaire. En effet, « les commerçants et les industriels, dans la majorité des cas, ne tirent de traites qu'au moment où le besoin de crédit les oblige à recourir à l'escompte. Jusque là, la créance est en quelque sorte à l'état latent [...]. Il s'ensuit que c'est dans le portefeuille des banques que séjournent traites et billets à ordre durant la majeure partie de leur existence ; c'est par les soins de ces établissements qu'ils sont acheminés vers le lieu de leur paiement et présentés aux débiteurs ». Aussi l'offre des banques joue-t-elle un rôle

déterminant dans le développement des règlements par effets de commerce, et les conditions auxquelles ces banques proposent leurs crédits d'escompte et des services annexes intéressent vivement tout le commerce. Tout cela dépend en définitive de l'importance et des moyens dont disposent ces banques, aussi bien les banques commerciales que l'institut d'émission, ainsi que de la politique d'escompte qu'elles veulent pratiquer. À ce double point de vue, trois périodes peuvent être distinguées<sup>25</sup>.

#### La première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : la pénurie d'escomptes

La période qui va du début du siècle jusqu'en 1847-1848, demeure mal connue, faute de sources statistiques permettant de mesurer aussi bien la création d'effets de commerce (jusqu'en 1842) que le nombre des firmes bancaires, en l'absence d'annuaires les répertoriant, faute aussi de travaux récents, depuis ceux de Bertrand Gille<sup>26</sup>. Cette époque est celle des banquiers, plus que des banques : ils se situent à deux niveaux, d'une part celui des grands banquiers, des membres de la haute banque, représentée surtout par James de Rothschild et les familles de la haute banque protestante (Mallet, Hottinguer, etc.). Ces grands banquiers jouent un rôle prépondérant au sein de la Banque de France. En principe, la principale opération productive de l'institut d'émission doit être l'escompte, ou plutôt le réescompte d'effets munis de trois signatures honorablement connues, ayant une échéance maximum de trois mois, mais ces opérations demeurent fort limitées. Napoléon a bien obtenu de la Banque de France qu'elle abaisse son taux d'escompte de 6 à 4 %, mais il voulait aussi qu'elle fasse bénéficier les principales villes de France du bénéfice de ses escomptes. Elle a donc ouvert des comptoirs d'escompte à Lyon, Lille et Rouen, mais elle s'est empressée de les liquider dès la chute de l'Empire. La Banque de France n'ouvre ensuite de succursales en province qu'à partir de 1836, et elle demeure avant tout confinée à Paris.

D'autre part, il y a les banquiers locaux, et les escompteurs qu'il est difficile de distinguer. Après la Révolution, puis la période agitée de l'Empire, qui avait amené la liquidation de la majorité des établissements locaux pratiquant au XVIII<sup>e</sup> siècle l'escompte en province, des banquiers locaux sont réapparus, mais ils disposent de moyens restreints, leurs firmes sont donc de modestes importance ; nombre d'entre elles n'ont qu'une existence précaire et disparaissent à la moindre crise.

L'escompte était certes connu en France depuis le XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>27</sup>. Sa pratique renaît à partir de l'Empire, mais elle demeure fort restreinte, alors qu'à la même époque l'Angleterre disposait déjà de très

<sup>25</sup> Voir pour toute cette partie Michel LESCURE et Alain PLESSIS (dir.), *Banques locales et banques régionales en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions Albin Michel, 1998, 342 p.

<sup>26</sup> Bertrand GILLE, *La banque et le crédit en France de 1815 à 1848*, Paris, Presses universitaires de France, 1959, 378 p.

<sup>27</sup> Contrairement à ce qu'a écrit Raymond de ROOVER, *L'évolution de la lettre de change, XIV-XVIII siècles*, Paris, Librairie Armand Colin, 1953, 240 p. Cet auteur insiste sur « la supériorité du système anglais » basé sur l'escompte au XVIII<sup>e</sup> siècle, alors que l'escompte n'aurait commencé à se répandre sur le continent qu'après 1750, et surtout au XIX<sup>e</sup> siècle.

larges facilités d'escompte<sup>28</sup>. Pour la haute banque, l'escompte n'est « qu'une opération annexe et accessoire » du commerce des lettres de change. Quant aux banquiers locaux, disposant de trop peu de correspondants pour assurer l'encaissement d'effets dans tout le pays, connaissant insuffisamment le crédit de leurs clients et la confiance que méritait leur signature, ils hésitent à s'engager trop dans de telles opérations. Il est difficile de savoir si, comme l'écrivit en 1837 Vincens, directeur au ministère du Commerce où il est chargé des affaires bancaires, « c'est le papier escomptable qui fait défaut »<sup>29</sup>, et cause la faiblesse de ces banquiers, ou si c'est cette faiblesse qui empêche l'escompte de se développer. Au surplus, les banques départementales d'émission, qui sont des Banques de France au petit pied, escomptent essentiellement des effets sur place ou sur les localités voisines, et pour certaines d'entre elles du papier sur Paris, mais aucun effet sur le reste de la province, ce qui entrave et limite fortement la circulation dans le pays des effets de commerce<sup>30</sup>.

En cas de crise économique, la Banque de France maintient immuable son taux d'escompte à 4 % (elle le porte seulement à 5 % en 1847), ce qui est relativement élevé, mais alors elle réserve l'essentiel de ses crédits aux maisons de la haute banque et elle tend par ses mesures restrictives et une sévérité particulière dans l'examen du papier présenté à ses escomptes à arrêter tout réescompte des effets présentés par les banquiers locaux de Paris ou des rares places où elle a une succursale. Elle entraîne ainsi souvent la perte des banquiers locaux, ou, pour le moins, elle les force à ne plus escompter eux-mêmes, privant donc de crédit les commerçants aux moments où ils en auraient le plus besoin.

Ce « système rigide, incomplet, mal assuré » (B. Gillet), et au fond peu cohérent fait que l'argent est rare et cher, même à court terme, pour les entrepreneurs, qui, en temps de crise en sont réduits à rechercher le secours de prêts usuraires souvent garantis par des hypothèques. Le portrait que fait Balzac dans *La Comédie humaine* des escompteurs de son temps les dépeint comme des usuriers plus que de véritables banquiers. La crise de 1847-1848 qui a provoqué la faillite et la disparition de très nombreuses banques locales bloque tout crédit.

### *De 1848 aux années 1870 : le dynamisme de l'escompte*

L'extension des opérations de la Banque de France et son adhésion à une politique du crédit plus large permettent surtout à partir du Second Empire l'édification d'un système relativement efficace, irriguant l'économie d'escomptes beaucoup plus abondants<sup>31</sup>.

28. Bertrand GILLET, *La banque en France au XIX<sup>e</sup> siècle*, Genève-Paris, Librairie Droz, 1970, p. 106.

29. Emile VINCENS, *Des Sociétés par actions. Des banques en France*, Paris, Mine Hazard, 1837.

30. Ainsi, d'après Bertrand GILLET, *La banque en France...*, ouv. cité, la Banque de Lille en 1842 escompte pour 16,5 millions de papier sur Lille, pour 300 000 francs de papier sur Roubaix et Toucoung, et pour 3,6 millions de papier sur Paris. Durant la même année la Banque de Marseille escompte pour 100 millions de papier sur cette ville, 23 millions de papier sur Paris, 5 millions sur Toulon et 10 millions sur Lyon. Quant à la Banque de Lyon, elle émet d'escompter des effets de commerce sur Paris de peur d'être obligée ainsi à des transports de numéraire onéreux.

31. Alain PLESSIS, *La politique de la Banque de France de 1851 à 1870*, Genève, Librairie Droz, 1985.

Elle profite d'abord de la crise économique et politique de 1848, qui contraint le gouvernement républicain à instaurer le cours forcé des billets de banque, pour obtenir de lui la possibilité de fusionner avec les sept banques départementales d'émission qui existaient et d'absorber ainsi ses principaux concurrents. Puis le Conseil de Régence se trouve sous la pression du gouvernement du Second Empire, lui-même influencé par les idées saint-simoniennes (les frères Pereire préconisaient l'ouverture de plusieurs centaines de succursales de l'Institut d'émission dans tout le pays), il est exposé aussi aux demandes de l'opinion publique, en particulier aux vœux des Chambres de commerce et des conseils municipaux où les commerçants et les notables réclament un peu partout une succursale de la Banque. Il doit donc se résoudre à en ouvrir quelques unes. La loi de 1857 renouvelant le privilège de la Banque, prévoit qu'à partir de 1867 le gouvernement pourra lui imposer d'avoir au moins une succursale dans chaque département. Ce programme ambitieux, qui distingue la Banque de France de la Banque d'Angleterre qui n'a que très peu d'établissements en province, est largement avancé sous l'Empire, et lors de la décennie 1870 la France compte une bonne centaine de places bancaires, dotées d'une succursale de la Banque ou « rattachées » à une de ces succursales, où les employés de la Banque de France procèdent à des encaissements gratuits. Dans le même temps, et toujours sous la pression du gouvernement et de l'opinion publique, la Banque de France entre dans une nouvelle politique de l'escompte, plus large, elle se convertit aussi au principe de la mobilité de son taux de l'escompte, ce qui l'amène à abaisser ce taux lorsque la situation le permet (à 3 % au début de 1852, pour la première fois de son histoire, et même à 2,5 % à la fin de l'Empire). En cas de crise, elle le relève fortement, mais elle cesse de pratiquer des restrictions quantitatives de l'escompte qui mettaient en difficultés les banques locales.

Les banquiers locaux, qui sur toutes ces places bancaires peuvent s'appuyer sur une succursale de la Banque auprès de laquelle ils trouveront toujours à se refinancer en cas de besoin, peuvent donc se multiplier, et jamais sans doute il n'y en eut tant qu'à la fin du Second Empire ou au début de la Troisième République. Leur nombre peut alors être estimé entre 2 000 et 3 000, à partir des premiers *Annuaire des banquiers*<sup>32</sup>. Comme de plus un certain nombre d'entre eux disposent désormais de moyens relativement importants, grâce à des fonds propres plus élevés et au recours à des dépôts provenant surtout de leurs familles et de leurs relations proches, ils peuvent consentir de larges escomptes. C'est ce à quoi les encouragent les inspecteurs des succursales de la Banque de France : ils critiquent ceux d'entre eux présentant au réescompte du papier de crédit, représentant des prêts considérés comme de la « commandite », et vantent au contraire les mérites du bon papier commercial, représentatif de transactions effectives, qui doit avoir la préférence de la Banque de France, et donc de ses clients, les banquiers escompteurs. La collaboration souvent étroite des établissements de la Banque et des banquiers locaux permet ainsi aux crédits

32. Alain PLESSIS, « Le "retard français" : la faute à la Banque ? », dans Alain PLESSIS, *Histoires de la Banque de France*, Paris, Éditions Albin Michel, 1998, pp. 183 et suivantes.

d'escompte (et donc aux règlements par effets de commerce) de prendre une importance toute nouvelle : c'est à partir de 1865, rappelons-le, que le montant total des effets timbrés annuellement rejoint la valeur estimée du PIB, alors que vingt ans plus tôt elle en représentait à peine la moitié.

De là l'importance nouvelle que revêt aux yeux de l'opinion, et en particulier pour le monde du commerce, le taux de l'escompte de la Banque de France, et les contestations violentes de la politique de la Banque lorsque elle relève son taux d'escompte. On l'accuse même de provoquer volontairement les crises, pour élever son taux et accroître ses profits. C'est pour mettre un terme à cette polémique que le gouvernement organise de 1865 à 1868 une grande *Enquête sur les principes et les faits généraux qui régissent la circulation monétaire et fiduciaire*, qui s'achève par la consécration officielle des principes qui inspirent la politique « à la fois libérale et sage » de l'Institut d'émission.

*Des années 1880 au début du XX<sup>e</sup> siècle : une profusion d'escomptes « bon marché »*

Cette dernière période est marquée par l'intervention sur le marché de l'escompte de nouveaux venus, les grandes banques de dépôts, organisées sous la forme de sociétés anonymes et drainant l'épargne par le système des dépôts. À partir du moment où, à leur tour, elles se constituent un réseau d'agences couvrant l'ensemble du territoire national d'un maillage de plus en plus serré, elles attirent à eux des fonds considérables. Elles ont d'abord été tentées de les utiliser en s'engageant dans des opérations risquées d'aides à l'industrie ou dans de grandes spéculations, mais après avoir subi des déconvenues, notamment lors des crises de 1882 (le krach de l'Union générale qui touche sérieusement le Crédit Lyonnais) et de 1889 (difficultés du Comptoir d'Escompte de Paris) qui rebondit en 1891, elles choisissent la prudence. Le président et fondateur du Crédit Lyonnais Henri Germain est le premier à prôner un tel changement de politique : selon « la doctrine d'Henri Germain », les banques de dépôt doivent privilégier dans leurs emplois la liquidité et la division des risques : c'est donc le portefeuille commercial, comprenant une masse d'effets de commerce portant d'innombrables signatures, qui devient l'emploi préféré des grandes banques de dépôt, amenées à privilégier dans leurs opérations « ordinaires » l'escompte. Les autres grandes banques de dépôts (Société Générale, CNEP...) suivent, avec plus ou moins de retard, l'exemple du Crédit Lyonnais, et les banques d'affaires elles-mêmes accordent dans leurs emplois une place importante aux effets de commerce.

L'intrusion sur le marché de l'escompte des grands établissements de crédit, qui disposent de moyens considérables, perturbe le fonctionnement de ce marché. Leurs agences raffient le bon papier, et livrent aux banquiers une concurrence redoutable, qui risque d'être à terme mortelle. Ainsi, dans les pays de l'Adour, quand la Société générale ouvre une agence à Bayonne en 1875, les banquiers locaux parviennent à résister. Mais quand vingt ans plus tard le Crédit Lyonnais y crée à son tour une agence, qui s'illustre aussitôt par

des méthodes agressives de démarchage de la clientèle commerciale, tout la région apparaît soudain suréquipée en organismes de crédit qui se livrent une âpre concurrence, les banquiers locaux s'appuyant sur la succursale de la Banque de France de Bayonne pour résister.

De plus, ces grandes banques nouvelles, fortes de leurs dépôts, peuvent « nourrir » par leurs propres moyens la majorité des traites qu'elles escomptent<sup>34</sup>, elles n'ont donc pas besoin de recourir au réescompte de l'Institut d'émission, et quand elles le font, c'est pour des effets qui n'ont que quelques jours à courir avant leur échéance. Elles privent donc d'une part importante du marché du réescompte la Banque de France, et celle-ci commence à réagir en proposant dans certaines succursales l'escompte direct d'effets revêtus de deux signatures seulement, qui ne sont donc pas passés par l'intermédiaire d'un banquier escompteur. Ce qui accroît la concurrence menaçant ces banquiers locaux, qui réagissent souvent, soit en cherchant à pratiquer d'autres formes de crédit, soit en se transformant en des banques régionales cherchant elles aussi à drainer des dépôts. On peut donc penser que la répartition des effets de commerce en circulation a dû évoluer à peu près de la manière suivante des années 1870 aux alentours de 1910<sup>35</sup> :

#### Répartition des effets en circulation (en milliards de francs)

Dans le portefeuille de :	Années 1870	Vers 1910
Banque de France	0,8	1
Principales sociétés de crédit	0,4	3
Banquiers locaux et régionaux	2,5	3
Particuliers	0,8	1
Total	4,5	8

Cette concurrence exacerbée se traduit par une offre accrue de crédits d'escompte, à des conditions plus avantageuses pour les emprunteurs. Aussi pour les effets revêtus de signatures de premier ordre, que le Crédit Lyonnais et la Société Générale disputent aux maisons de la haute banque, le taux d'escompte hors banque qui leur est appliqué se situe généralement entre 2 et 2,5 %, et il tombe parfois à 1 %.

Pour les autres effets, c'est le taux d'escompte de la Banque de France qui est le taux directeur. Comme la Banque de France a réussi à amasser un magot d'or considérable qui protège ses billets en cas de crise, comme de plus elle se montre soucieuse de donner satisfaction à une opinion toujours

33. L'étude de ce cas révélateur de surequippedement bancaire est faite par Christophe LASTÉCOUÏÈRES, *Appogée et déclin d'un territoire bancaire. Les banques locales et la Banque de France face aux mutations du système de crédit dans la région bayonnaise (1848-1930)*, Thèse d'histoire sous la direction d'Alain Plessis, Université Paris 10-Nanterre, décembre 2001.

34. Hubert BONIN, *La banque et les banquiers en France du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Éditions Larousse, 1992, pp. 119-120.

35. D'après Gaston ROUILLEAU, *Les Règlements...*, ouv. cité, p. 48.

hostile aux hausses de son taux, elle tend à en limiter autant que faire se peut les modifications, et à le maintenir de plus en plus stable à un niveau modéré de 3 à 2,5 %.

\* \* \*

Au terme de cette étude trop rapide d'un phénomène majeur pour la compréhension de l'évolution du fonctionnement de l'économie française au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, qui mériterait donc de faire l'objet d'analyses plus poussées, on constate qu'il y a bien eu durant ce siècle une révolution de l'escompte, puisqu'on est passé d'une période où le papier escomptable était rare et où il ne trouvait que difficilement à s'escompter et à des taux élevés, à une période où les effets de commerce qui passent de main en main pullulent et où les banquiers et les banques se le disputent, à un taux désormais relativement bas.

Cette révolution, qui concerne tout à la fois les règlements des créances et la diffusion du crédit à court terme, a contribué indiscutablement à la constitution d'un marché national et à son intégration dans les relations internationales, elle a été, sinon un facteur de la croissance (il est en l'état actuel des recherches difficile de l'affirmer), pour le moins une condition permissive du développement de l'activité commerciale, et plus généralement des activités économiques.

Les contemporains qui ont étudié et observé ces progrès considérables de l'escompte en France à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou au début du siècle suivant, s'en sont félicités et ils y ont vu le signe d'une supériorité de la France par rapport à ses grands concurrents, l'Allemagne et l'Angleterre. G. Roulleau montre ainsi que la France est le pays où le montant d'effets de commerce par habitant est le plus élevé (près de 1 200 francs, contre 800 francs au Royaume-Uni et 700 francs en Allemagne) ; on pourrait ajouter que c'est aussi en France que le ratio Montant des effets de commerce/PIB est le plus élevé, ce qui montre bien que l'économie française a bénéficié de plus de crédits d'escompte que ses concurrents. De telles comparaisons donnent quelque satisfaction au patriotisme qui caractérise le début du XX<sup>e</sup> siècle, elles peuvent aussi servir d'argument de défense aux banques françaises, elles peuvent être attaquées à cette époque par ceux qui les accusent de détourner l'épargne française à l'étranger.

On peut pourtant s'interroger sur l'utilité économique de ces escomptes massifs qui ont longtemps été l'objet d'appréciations enthousiastes. Il faut ne pas s'exagérer leurs bienfaits et il convient d'en appréhender les limites. Tout d'abord il s'agit d'une forme de crédit plus coûteuse qu'il ne paraît, puisqu'elle nécessite de la part des banques une série d'opérations onéreuses, pour l'examen des signatures, le classement et l'encaissement des effets. Aussi l'entrepreneur qui fait escompter ses effets par un banquier doit-il lui payer, en sus du taux fixé par la Banque de France une majoration de 0,5 à 1 %, et des frais accessoires sous forme de commissions.

Par ailleurs, les règlements par effets de commerce et l'escompte, qui au début du XIX<sup>e</sup> siècle paraissaient des formes de paiement et de crédit modernes, sont devenues au fil du temps des pratiques relativement archaïques, rudimentaires et incommodes dès lors qu'il est devenu possible de régler par chèques et par virements, et de faire appel à d'autres types de crédit plus souples, comme le découvert. Ajoutons que l'escompte est une forme de crédit bien adaptée à une époque où la constitution de stocks de matières premières constituait le principal besoin de financement des entreprises, mais qui convient moins bien à la satisfaction d'autres besoins de financement devenus relativement plus importants, portant sur les capitaux fixes en particulier. Bref, l'escompte a révélé un certain nombre d'inconvénients pour les entrepreneurs, mais les banquiers français ont persisté pendant très longtemps au XX<sup>e</sup> siècle à privilégier obstinément cette forme de crédit, considérée par eux comme un emploi idéal de leurs fonds.

*Alain Plessis est professeur émérite  
à l'Université Paris 10*